



Apprentissage anticipé à la conduite AAC

PREPARATION PERMIS B

Public et prérequis

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé d'au moins 15 ans
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5ème et 3ème) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière),
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie),
- Accessibilité aux personnes handicapées

Modalités d'accès

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Signature du contrat d'engagement
- Avoir réussi le code de la route
- Avoir suivi une formation pratique de 20 heures avec un enseignant de la conduite
- Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite

Modalités pédagogiques

- Présentiel

Encadrement

Deux enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés et titulaires d'une autorisation d'enseigner

L'accompagnateur doit :

Être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Les objectifs de la formation

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- De réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- De commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- D'acquérir de l'expérience de conduite ;
- De passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi.
- D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire ;
- Souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Contenu de la formation

Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Une formation théorique :

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- ✓ La signalisation,
- ✓ Intersections et priorités,
- ✓ Règles de circulation,
- ✓ Autoroutes et routes à accès réglementé,
- ✓ Tunnels routiers et autoroutiers,
- ✓ Croisements –
- ✓ Dépassements,
- ✓ Arrêts-stationnement
- ✓ Visibilité-éclairage,
- ✓ Conduite pratique,
- ✓ Eco-conduite et véhicule,
- ✓ Usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques
- ✓ Sanction-formation.

Une formation pratique :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Accessibilité PSH

Un accompagnement personnalisé peut-être mis en place pour les personnes en situation de handicap.

Notre centre dispose de 2 référents handicap.

Durée

20 heures

Horaires

Du lundi au vendredi de :

8h30 à 12h

13h à 16h30

Date et délai d'accès

Entrées et sorties permanentes

Lieu

15 rue Gustave Eiffel 11110 Coursan

Tarif

Tarif : nous consulter

(Devis en fonction de l'estimation du parcours)

Financement

Formation non éligible au CPF

CONTACT

 : 04-68-58-88-92

@ : autoecole.iscap@gmail.com

 : www.iscap.fr

Modalités d'organisation

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une période d'une durée **d'au moins un an au cours de laquelle l'apprenti-conducteur aura parcouru 3 000 km minimums.**

Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée par 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires.

Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

Le 1^{er} rendez-vous pédagogique a lieu entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs.

Le 2^{ème} rendez-vous pédagogique a lieu après les 3 000 km parcourus.

Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur les thèmes de sécurité routière.

Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions

Méthode et moyens pédagogiques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

Validation de la formation

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc
- Attestation de fin de formation

Sanction de la formation

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.